

RAPPORT ANNUEL 2018 FMFF

Fonds de la Mairie de Fort de France

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 3

Il analyse la situation du régime, les évolutions constatées entre les deux derniers exercices et complète ou détaille les informations relatives à l'activité.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du FMFF portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



Présentation générale	3
Financement de l'incitation financière pour départ anticipé à la retraite	4
Paiements	5
Statistiques	7

PRESENTATION GENERALE

La mairie de Fort-de-France propose à ses personnels un dispositif de départ à la retraite anticipée avec incitation financière, dont le financement est assuré dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ce dispositif s'adresse aux agents titulaires et non titulaires, âgés de 60 ans et plus.

Ces départs à la retraite font l'objet d'un paiement sous forme de capital au profit des agents.

Pour réaliser cette opération, elle a sollicité la Caisse des dépôts qui a accepté la gestion administrative et financière du dispositif à partir du 1^{er} avril 2002, dans le cadre d'une convention en date du 16 avril 2002 modifiée par une nouvelle convention en date du 26 janvier 2004.

Cette gestion est assurée au sein de la Direction de la solidarité et des risques professionnels, service employeurs, unité de gestion des fonds de compensation.

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort-de-France qui indique à la Caisse des dépôts les coordonnées du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

En contrepartie de ses prestations, la Caisse des dépôts perçoit une rémunération représentant les frais engagés pour sa gestion.

Le dispositif est alimenté par la ville de Fort-de-France en fonction des besoins.

FINANCEMENT DE L'INCITATION FINANCIERE POUR DÉPART ANTICIPÉ A LA RETRAITE

La mairie de Fort de France a assuré le financement du fonds pour 2018 à hauteur de 1 843 272,12 €.

DATE DE VERSEMENT	MONTANT
08/03/2018	731 728,66 €
13/06/2018	469 029,57 €
18/07/2018	23 446,33 €
02/08/2018	239 088,14 €
12/09/2018	69 636,90 €
16/11/2018	310 342,52 €
Total	1 843 272,12 €

PAIEMENTS

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort de France qui indique à la Caisse des dépôts les coordonnées bancaires et postales du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

Il s'agit d'un montant net, les retenues de cotisations sociales et les formalités fiscales étant assurées par la ville de Fort de France.

Le délai de la réalisation du paiement est fonction des disponibilités financières, qui sont en principe tenues en adéquation avec les besoins de financement.

PAIEMENTS

**MONTANTS PAYES AU TITRE DE L INCITATION FINANCIERE
DE DEPART A LA RETRAITE ANTICIPEE
DE LA MAIRIE DE FORT DE FRANCE (en 2018)**

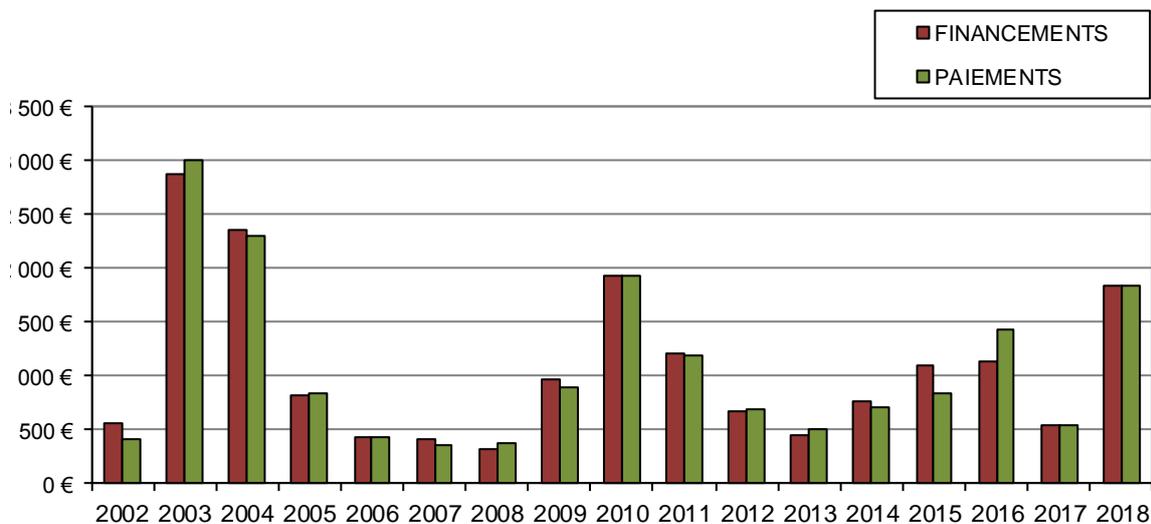
MOIS	NOMBRE DE PAIEMENTS	MONTANTS
MARS	11	391 068,95 €
AVRIL	13	341 814,27 €
JUILLET	13	458 295,66 €
AOUT	3	172 862,67 €
SEPTEMBRE	1	51 707,24 €
OCTOBRE	1	59 197,60 €
DECEMBRE	14	365 151,64 €
TOTAL	56	1 840 098,03 €

STATISTIQUES

FINANCEMENTS ET PAIEMENTS DES INDEMNITES DE
DEPART A LA RETRAITE DE 2002 A 2018

FINANCEMENTS	
<i>(en euros)</i>	
année	montant
2002	561 748,05
2003	2 878 531,00
2004	2 359 485,00
2005	816 937,00
2006	423 800,66
2007	407 347,85
2008	317 145,83
2009	969 569,85
2010	1 929 575,53
2011	1 217 542,38
2012	664 278,03
2013	448 702,96
2014	773 126,76
2015	1 101 819,77
2016	1 137 164,92
2017	539 493,36
2018	1 843 272,12
Total	18 389 541,07

PAIEMENTS		
<i>(en euros)</i>		
année	nombre	montant
2002	27	411 153,00
2003	169	3 010 708,00
2004	90	2 305 926,00
2005	37	831 039,00
2006	20	432 887,34
2007	19	353 098,84
2008	20	375 863,22
2009	44	904 307,65
2010	73	1 929 575,53
2011	37	1 187 921,65
2012	25	693 898,76
2013	30	505 397,35
2014	33	716 432,37
2015	25	839 576,84
2016	47	1 440 838,54
2017	18	538 116,95
2018	56	1 840 098,03
Total	770	18 316 839,07





Bilan	9
Compte de résultat	10
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	11
L'annexe comptable	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture	12
Principes, règles et méthodes comptables.....	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat.....	13
Affectation du résultat de l'exercice.....	13
L'audit des comptes	14

BILAN

(en euros)

ACTIF	EXERCICE 2018			EXERCICE 2017
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Cotisations et comptes rattachés	362 436		362 436	
Produit à recevoir	362 436		362 436	389 693
Disponibilités	3 196		3 196	3 333
Banque	3 196		3 196	3 333
TOTAL GENERAL	365 631	0	365 631	393 026

(en euros)

PASSIF	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
CAPITAUX PROPRES	40 054	1 957
Report à nouveau	1 957	5 128
Résultat de l'exercice	38 098	-3 171
Dettes et comptes rattachés	325 577	391 069
Charges à payer sur prestations	325 555	391 069
Frais administratifs à payer	22	0
TOTAL GENERAL	365 631	393 026

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

		2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Financement principal		1 816 015	781 877
	Versements Mairie de Fort-de-France	1 453 580	471 841
	Financement à recevoir	362 436	310 036
I		1 816 015	781 877
CHARGES D'EXPLOITATION			
Prestations		1 774 585	781 877
	Indemnités exceptionnelles versées	1 449 029	390 808
	Charges à payer	325 555	391 069
Frais de gestion		3 333	3 171
	Frais administratifs CDC	3 333	3 171
II		1 777 918	785 049
RESULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	38 098	-3 171
RESULTAT COURANT	(I - II)	38 098	-3 171
TOTAL DES PRODUITS		1 816 015	781 877
TOTAL DES CHARGES		1 777 918	785 049
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 098	-3 171

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2014	2015	2016	2017	2018
REPORT A NOUVEAU	0	52 833	49 730	5 128	1 957
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 833	-3 103	-44 602	-3 171	38 098
CAPITAUX PROPRES	52 833	49 730	5 128	1 957	40 054

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La comptabilité du Fonds de la mairie de Fort-de-France (FMFF) est tenue conformément aux dispositions du plan comptable général.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par le FMFF est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FMFF des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

En application de l'article 4 de la convention du 26 janvier 2004, la rémunération de la Caisse des dépôts est limitée à 0,70 % du montant des prestations versées au cours de l'exercice.

La Cour des comptes a recommandé l'application de la TVA sur le montant des frais administratifs. Cette recommandation a été mise en œuvre à compter de l'exercice 2012.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

L'actif du bilan est constitué du produit à recevoir de la Mairie de Fort de France pour 362 436 € et des disponibilités pour 3 196 €.

PASSIF

Au passif, figurent les capitaux propres pour 40 054 € correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, les charges à payer sur prestations 2018 pour 325 555 € ainsi que le reliquat des frais administratifs 2018 à payer pour 22 €.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Le financement du fonds est assuré par la Mairie de Fort-de-France.

Le montant de 1 816 015 € comptabilisé durant l'exercice correspond à cinq versements reçus pour des dossiers 2018 pour un montant de 1 453 580 €, et à un financement à recevoir de 362 436 €.

En 2018, le financement total versé par la Mairie de Fort-de-France s'élève à 1 843 272 € dont :

- 1 453 580 € au titre de 2018
- 389 693 € au titre de 2017.

Charges d'exploitation

Elles sont composées :

- de prestations versées au cours de l'exercice qui s'élèvent à 1 449 029 € et qui correspondent aux paiements de 45 dossiers pour l'année 2018 (contre 14 dossiers en 2017),
- de prestations à payer concernant 10 dossiers pour un montant de 325 555 €,
- des frais administratifs de 3 333 € pour l'exercice 2018.

Le montant total payé par le fonds au titre de l'incitation financière de départ à la retraite anticipée représente 1 840 098 € (56 dossiers)

- 1 449 029 € au titre de 2018
- 391 069 € au titre de 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire, d'un montant de 38 098€ sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Attestation des Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations relative au FMFF au 31 décembre 2018.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du
FMFF du 31 décembre 2018 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des
autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du FMFF et ont été établies sous la
responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts
et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif
d'exprimer une opinion sur les comptes du FMFF dans leur ensemble mais porte sur
des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément
aux conventions de gestion, les comptes du FMFF tenus par la Direction des
retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent
correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les
services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du FMFF et des rôles
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les
dirigeants ou les employés de la Société.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraite-solidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23